

Informations importantes si vous avez déménagé en cours d'année.

Les conteneurs à puce et à papiers-cartons sont liés à l'habitation et non à l'occupant. En cas de déménagement, ces conteneurs doivent donc rester sur place. La mise à jour du citoyen redevable est ensuite réalisée automatiquement dès que le changement d'adresse est enregistré par les services communaux.

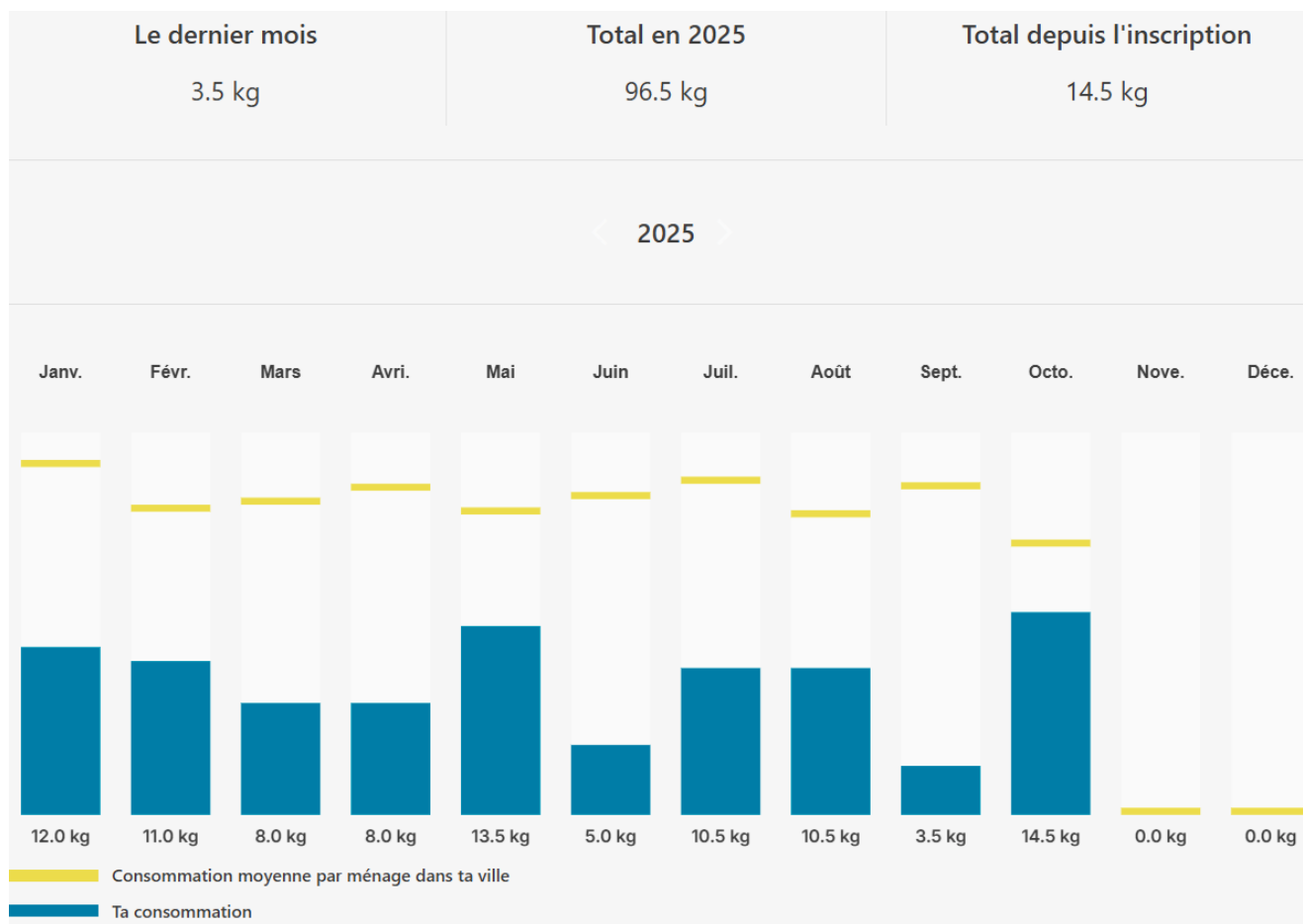
Si vous déménagez en cours d'année, vous devrez peut-être consulter plusieurs numéros de puce dans l'application Ecodurable et additionner manuellement les données pour obtenir votre production personnelle de déchets.

Exemple 1 (nouvel habitant)

Jean a quitté son domicile de Boussu pour s'installer à Dour. Son changement d'adresse a été enregistré le 1er juin 2025.

En octobre 2025, Jean introduit le numéro de puce de son conteneur dans l'application Ecodurable afin de consulter ses pesées.

Le graphique suivant apparaît :



Les données affichées correspondent à toutes les pesées enregistrées par la puce du conteneur durant toute l'année 2025.

Jean doit donc ignorer les pesées effectuées avant son emménagement et ne prendre en compte que celles postérieures au 1er juin.
Sa production de déchets personnelle se calcule donc de la manière suivante :
 $5,0 + 10,5 + 3,5 + 14,5 = 33,5 \text{ kg}$

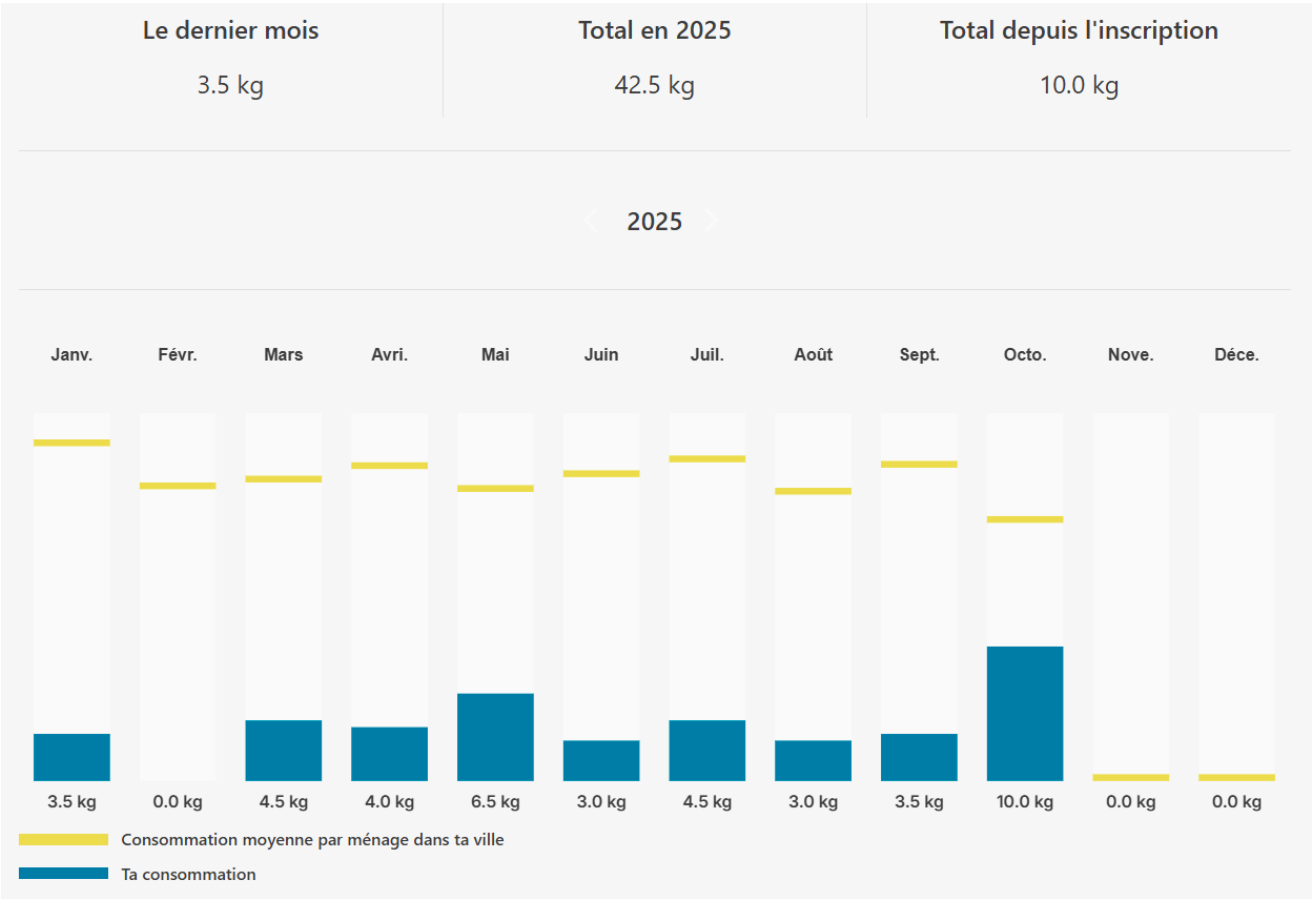
Exemple 2 (déménagement au sein de la commune)

Julie a quitté son logement situé rue de Boussu à Dour pour emménager rue Masson, également à Dour. Son changement d'adresse a été enregistré le 1er avril 2025.

Le conteneur de la rue de Boussu est équipé de la puce n° 00214582.
Le conteneur de la rue Masson est équipé de la puce n° 00754831.

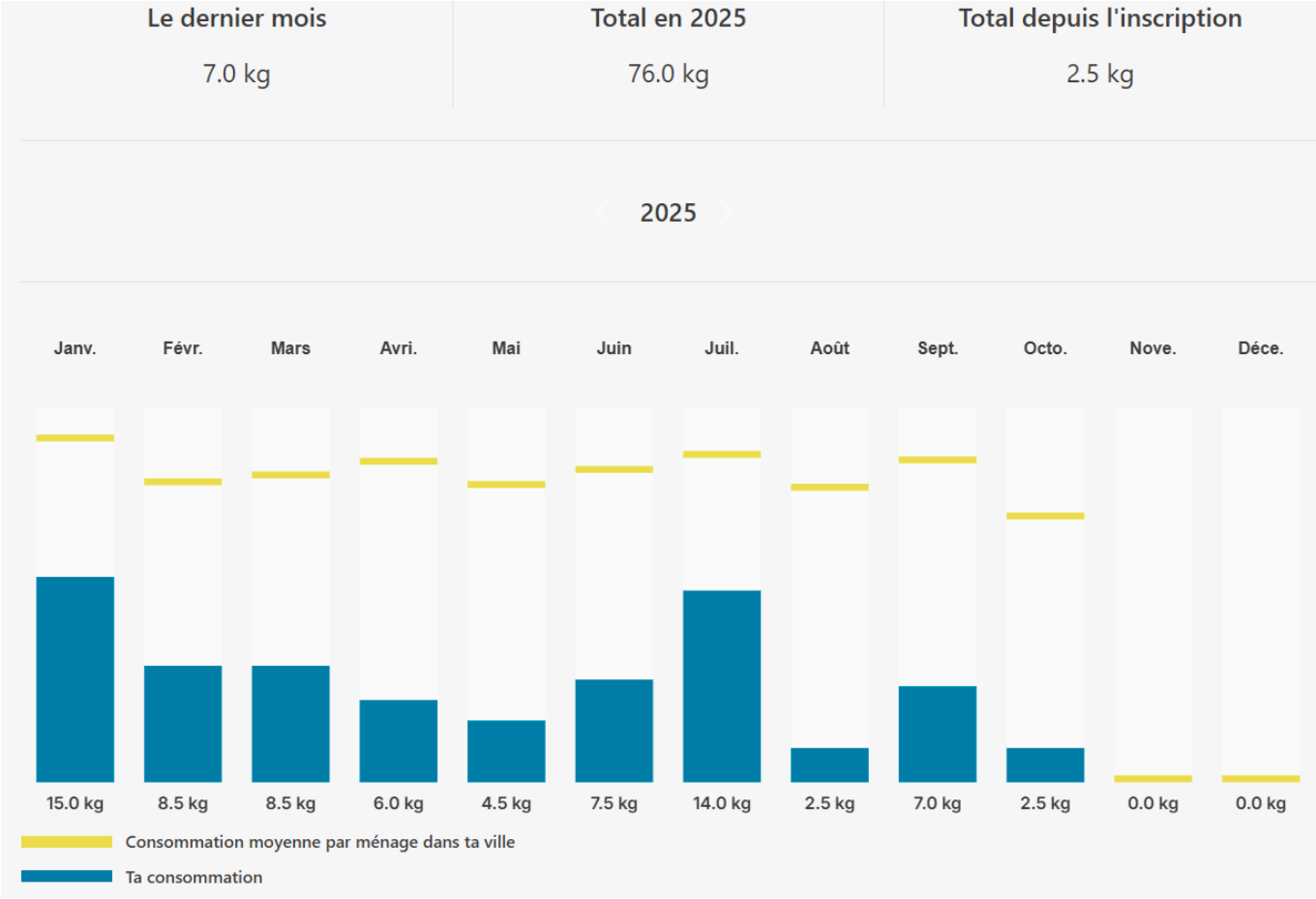
Pour connaître sa production annuelle, Julie devra donc consulter les données des deux puces utilisées au cours de l'année et ne retenir que celles correspondant à sa période d'occupation du logement.

Julie introduit tout d'abord le numéro de puce 00214582 lié au conteneur de la rue de Boussu et obtient le graphique suivant :



La production de déchets de Julie pour la rue de Boussu est donc de :
 $3,5 + 0,0 + 4,5 = 8,0 \text{ Kg}$ (entre janvier et mars 2025)

Julie introduit ensuite le numéro de puce 00754831 lié au conteneur de la rue Masson et obtient le graphique suivant :



La production de déchets de Julie pour la rue de Boussu est donc de : $6,0 + 4,5 + 7,5 + 14,0 + 2,5 + 7,0 + 2,5 = 44,0$ Kg. (A partir d'avril 2025).

En additionnant ses données pour la rue de Boussu et la rue Masson, Julie obtiendra sa production totale pour l'année 2025 : $8,0 + 44,0 = 52,0$ Kg.